

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :

Nombre des Membres
en fonction :

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 28

Convoqués le :
19/05/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE.

Etaient absents et excusés : Monsieur Clément CONROUX

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT. Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Monsieur GUEHERY Francis, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Monsieur Michel LEICK, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric RENAUDAT

=====

**POINT 2021-37- Modifications des conditions financières des activités
3-17 ans de l'été 2021**

Rapporteur : Marc PINAULT

Lors du Conseil Municipal du 27 avril 2021, il vous était précisé que chaque année, la commune de Moulins-lès-Metz proposait des animations durant les grandes vacances d'été jusqu'alors dénommées « les Estivales », celles-ci étant réservées aux enfants âgés de 3 ans révolus à 17 ans.

Cette délibération présentait une anomalie au sujet des tarifs pour la journée avec stage et séjour 9h – 16h30 pour les enfants moulinois âgés de 6 à 11 ans qu'il convient de rectifier.

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la partie de cette délibération précitée,

PROPOSE la tarification suivante pour la journée avec stage et séjour 9h – 16h30 pour les enfants moulinois âgés de 6 à 11 selon le tableau ci-dessous :

	Tarif de base (en €)			Tarif moins 12% (en €)			Tarif moins 30% (en €)		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	6,36	8,48	10,60	5,60	7,46	9,33	4,45	5,94	7,42
Journée 9h-16h30	30,90	41,20	51,50	27,19	36,26	45,32	21,63	28,84	36,05
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	39,90	53,20	66,50	35,11	46,82	58,52	27,93	37,24	46,55
Accueil du soir 16h30-18h30	9,09	12,12	15,15	8,00	10,66	13,33	6,37	8,49	10,61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210525-2021-37-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

CHARGE Monsieur le Maire ou ses représentants de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/05/2021

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210525-2021-37-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021